

Les lignes d'action de l'APESS

L'Association des Professeurs de l'Enseignement Secondaire et Supérieur, fondée en 1905, est le plus ancien et le plus représentatif des syndicats de l'enseignement postprimaire.

Ses atouts, depuis de longues années, ont été

- la résolution avec laquelle elle défend en public la qualité de l'enseignement et l'image de marque du professorat,
- sa stricte neutralité idéologique et son indépendance par rapport aux partis politiques et aux grandes centrales syndicales, pour qui la défense des intérêts des professeurs n'est pas nécessairement prioritaire...,
- un engagement sans faille pour sauvegarder la situation barémique des professeurs et pour empêcher leur exclusion de la Carrière supérieure,
- sa ferme détermination de ne pas laisser toucher aux droits acquis concernant notre tâche,
- sa disposition à collaborer avec les autres organisations œuvrant au niveau du postprimaire, lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts vitaux de toute la profession, voire de toute la Fonction publique.

Ses structures transparentes et démocratiques garantissent

- que les membres de son Comité Central sont élus démocratiquement par une Assemblée Générale et non par quelque Grand Timonier,
- que ses dirigeants, pour éviter tout conflit d'intérêts, renoncent à briguer des postes de directeur de lycée,
- que le recrutement de nouveaux membres se fait sans pression aucune.

L'APESS est fermement décidée à défendre un enseignement de qualité ainsi que les droits et les intérêts légitimes de ses membres!

Pour y parvenir, elle a besoin du soutien des collègues. Ne restez pas à l'écart!

Renvoyez-nous votre déclaration d'adhésion et joignez les rangs d'une association qui, depuis plus de 100 ans, a fait ses preuves!

Déclaration d'adhésion

Nom et prénom	
Rue et numéro	
Code et localité	
E-mail	
Etablissement	
Spécialité(s)	Date de la nomination
CCP IBAN LU	
Stagiaire de 1 ^{re} année* OUI / NON	Date d'entrée au stage
* Les stagiaires de 1 ^{re} année ne paient pas de cotisation, tout en bénéficiant de l'assurance responsabilité civile (R.C.) professionnelle	
Lieu	Date
Signature	

Prière de cocher ce qui convient

Je soussigné(e) déclare par la présente que j'adhère à l'APESS.

- J'autorise le trésorier de l'APESS à prélever sur mon CCP le montant de la cotisation annuelle (50 euros) **incluant une assurance R.C. et Protection juridique;**
- Je virerai moi-même le montant de la cotisation sur le CCPL de l'APESS: IBAN LU53 1111 0220 7859 0000. Par la suite je serai invité par le trésorier à payer la cotisation annuelle au début de chaque année scolaire.
- Je voudrais m'inscrire à la liste de diffusion de l'APESS

**formulaire interactif téléchargeable sur :
www.apess.lu**

prière d'envoyer votre courrier à :

APESS
c/o Pascal Zeihen

26, Halsbach
L-7662 Medernach

D'APESS - wat ass dat?



apess

association des professeurs de l'enseignement
secondaire et supérieur du grand-duché de Luxembourg a.s.b.l.

kritesch & onofhängeg

1) La défense des intérêts professionnels, matériels et moraux

L'APESS a toujours défendu l'appartenance du professorat à la Carrière supérieure (universitaire) de la Fonction publique.

Malgré la durée et le degré de difficulté de nos études supérieures, malgré les conditions d'accès à la profession, cette revendication est pourtant loin de paraître évidente à certains responsables politiques qui, à plusieurs reprises – la dernière fois en 1985 –, ont tâché de décrocher le professorat de la Carrière supérieure (ce fut l'enjeu majeur des grèves de 1987/88!).

C'est grâce à la détermination de l'APESS que les professeurs sont toujours classés au groupe universitaire – même s'ils y rangent en bas d'échelle – et que le spectre de l'enseignant unique a pu être évité.

Au moins, la tentative de caser les professeurs dans une carrière enseignante avait-elle pu être court-circuitée! Aux jeunes collègues de savoir si eux se laisseront faire – aux prochaines manœuvres dites d'«harmonisation».

À ce titre, les intérêts du professorat sont bien mieux assurés dans un syndicat autonome et indépendant comme l'APESS qu'au sein d'une vaste Confédération où, naturellement, les intérêts des carrières moyenne et inférieure jouissent d'une attention particulière en raison de leur poids numérique.

Le deuxième grand axe des préoccupations de l'APESS tourne autour de la défense d'un enseignement public de qualité, ce qui, à tort, lui a valu, depuis 1974, le reproche d'être «élitiste».

En dénonçant le tronc commun depuis les années 70 (il s'agit là d'un spectre qui ne cesse de rejaillir!) et un système de promotion aussi impénétrable que permissif à partir des années 90, l'APESS entend promouvoir les chances de réussite des élèves qui, faute de parrains influents, ne peuvent construire leur projet professionnel que sur base de leurs vraies compétences.

2) Les publications de l'APESS (www.editionsapess.lu)

a) Les «cahiers pédagogiques»

Ils sont autant de suppléments aux cours que d'exercices **avec corrigé** :

- Exercices de grammaire française (7^e-4^e)
- Exercices de mathématiques (7^e-5^e)
- Homo Faber, etc.

b) Récré, le magazine culturel de l'APESS

La revue *récré* est distribuée **gratuitement** à tous nos membres.

c) Collection APCESS

Depuis 1987, le principe d'édition en est simple : sont publiés des textes d'un seul auteur-membre.

3) Services de l'APESS

Assurance responsabilité civile et protection juridique de l'APESS auprès de La Luxembourgeoise :

Depuis l'année scolaire 1996/97 déjà, la prime à payer pour l'assurance responsabilité civile (R.C.) de l'APESS est **comprise dans la cotisation annuelle de 50 EUR (gratuite pour les stagiaires de 1^{re} année).**

Ainsi tous les membres de l'APESS sont couverts d'office par cette assurance d'**ordre professionnel** depuis 1996. Elle couvre non seulement les dégâts matériels et corporels causés par l'assuré dans l'exercice de sa fonction, mais aussi les frais résultant d'un procès pénal intenté à l'assuré en tant qu'enseignant.

Notre assurance R.C. et protection juridique, complémentaire aux assurances de l'État, offre aux membres de l'APESS des garanties très élevées et couvre également les activités dites « péricolaires »!

- **dommages corporels :** 9.683.967,54 EUR
(assurance de l'État : ± 900.000 EUR)
- **dommages matériels :** 624.150,00 EUR
(assurance de l'État : ± 200.000 EUR)
- **protection juridique :** 3.793,00 EUR
(exclue de l'assurance de l'État !)

Formule Assurances de l'APESS auprès de la Bâloise :

Les agents de la Bâloise seront les conseillers des membres de l'APESS qui veulent s'assurer **à titre privé** auprès de la Bâloise.

Formule de placement de l'APESS (FPA) auprès de la Banque Raiffeisen :

Pour bénéficier de cette formule élaborée avec les spécialistes de la *Banque Raiffeisen* (placements **nominatifs** – et *non collectifs*, comme c'est le cas des services de placement des autres syndicats –, donc protégés par le secret bancaire et dont les droits de succession sont garantis), il suffit de se rendre dans n'importe quelle agence Raiffeisen, muni de sa carte de membre de l'APESS qui sera bien évidemment demandée pour vous faire profiter des conditions avantageuses que sont, entre autres,

- une réduction sur les commissions des SICAV ;
- une réduction sur les commissions des autres titres de bourse ;
- une réduction sur les commissions de gestion de fortune ;
- une réduction sur la commission R-Pension (prévoyance-vieillesse) ;
- une webcard gratuite ;
- une réduction sur le TAEG pour prêts personnels ;
- un taux de faveur sur les placements à terme individuels ;

- un taux de faveur particulièrement avantageux sur le prêt hypothécaire pour le premier logement.

Assistance juridique de l'APESS

Les membres ont droit à une consultation juridique gratuite auprès de l'étude de Maître Jean-Marie Bauler après acceptation de leur dossier par le Comité exécutif.

Quant à la prise en charge éventuelle des dépenses engendrées par un procès, seul le Comité Central peut en décider, après avoir pris connaissance du litige. Tel sera le cas, par exemple, si les droits de la profession entière risquent d'être mis en question.

Possibilité d'une affiliation à la Caisse médico-chirurgicale

L'APESS vous guidera dans les démarches administratives en vue d'une affiliation à la CMCM.

L'APESS offre donc des services d'ordre privé et d'ordre professionnel et, dans le domaine des assurances, donne des garanties de couverture qui vont bien au-delà de celles accordées par l'État, et ce jusque dans la couverture des activités péricolaires.

*L'APESS veille donc sur ses membres même là où ils ne s'y attendaient pas. **Apessionnement.***